

Commune de CHEVAIGNÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 16 Mai 2023**

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Qui ont pris part au vote
18	14	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 16 Mai à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la Commune de CHEVAIGNÉ s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de VINCENT Sandrine, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 11/05/2023.

**Présents** : Madame VINCENT Sandrine, Maire, Madame BACHMANN – DOULAIN Ruth (à compter de 20h21), Madame BUHOT Caroline, Monsieur CLÉVÉDY Yannick, Madame DANET Evelyne, Madame DARTOIS Katiana, Monsieur DESBROUSSES Jérôme, Monsieur DROUET Nicolas (à compter de 20h17), Monsieur FIGUEIREDO Nicolas, Monsieur GENDRON David, Madame GUEZENEC Anne, Madame GUIMONT Hélène, Monsieur LE DANFF Alain, Monsieur RIDARD Guillaume.

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Excusés ayant donné procuration** : Monsieur FLAMENT Patrick (donne pouvoir à Monsieur DROUET Nicolas), Madame LEMPÉRIÈRE Ghislaine (donne pouvoir à Madame VINCENT Sandrine), Madame RIAUX Édith (donne pouvoir à Madame BUHOT Caroline)

**Absent** : Monsieur CADIEU Marcel.

**A été nommé(e) secrétaire** : Monsieur GENDRON David (Article L 2121-15 du CGCT).

**005 - Enfance / Finances - Vote des tarifs de l'accueil périscolaire matin et soir pour 2023/2024**

**Rapporteur : Madame DARTOIS Katiana, Adjointe**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2001 instaurant le quotient familial ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2018 relatif à la demande d'agrément de la garderie en accueil périscolaire par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations afin d'offrir un service plus riche et en contrepartie la demande de subvention de la CAF ;

Vu la Commission Enfance Jeunesse qui s'est réunie le 18 avril 2023 ;

Il est proposé de facturer l'heure selon le tarif suivant :

## République Française

TRANCHE TARIFAIRE	SUBVENTION MUNICIPALE	Rappel des tarifs 2022/2023 (Forfait d'une heure)	Tarifs proposés pour 2023/2024 (Forfait d'une heure)
A	83%	0,72 €	0,88 €
B	75%	1,06 €	1,29 €
C	65%	1,49 €	1,81 €
D	60%	1,70 €	2,07 €
E	55%	1,91 €	2,33 €
F	50%	2,13 €	2,59 €
G	45%	2,34 €	2,84 €
H	Hors commune, Coût Réel	4,25 €	5,17 €

Il est précisé que :

- le matin, une arrivée avant 8h00 est facturée 1,5 heure et une arrivée après 8h00 est facturée 1 heure
- le soir, un départ entre 17h00 et 18h00 est facturé sur la base d'un forfait d'1 heure et un départ après 18h00 est facturé sur la base d'un forfait horaire de 2 heures
- par délibération du 23 juillet 2012, tout départ après 19h00 est facturé 15 € par demi-heure commencée et par famille.

Par ailleurs, un droit d'entrée fixe a été mis en place par délibération du Conseil Municipal du 13 mai 2014 pour la garderie du soir. Ce droit d'entrée correspond au coût du goûter.

Il est proposé de fixer ce prix à 0,70 €. Cette facturation ne bénéficie pas de la tarification sociale.

**Après délibération, le Conseil municipal :**

- **Adopte les tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir ci-dessus présentés et décide de les mettre en œuvre à compter du 1er septembre 2023.**

**Fait et délibéré à CHEVAIGNÉ, le Mardi 16 Mai 2023.**

Pour extrait conforme :

**Le Maire,  
Sandrine VINCENT**



Acte rendu exécutoire après transmission en PRÉFECTURE D'ILLE et VILAINE le : 01/06/2023  
et Publication le : 01/06/2023